

C'est l'heure des impôts...

Vous êtes soumis à l'impôt en tant que...

Personne physique

Résident en Suisse

Au système ordinaire

Page 1

Au forfait fiscal

Page 2

Résident à l'étranger

Propriétaire immobilier

Page 3

Personne morale

de siège en Suisse

Page 4

de siège étranger

Page 5

C'est l'heure des impôts...des résidents au système ordinaire



Vous êtes résident suisse au système ordinaire.

C'est le système le plus connu. Suivant votre situation, les enjeux peuvent néanmoins être considérables.

La première étape consiste à obtenir et classer l'ensemble des documents nécessaires. Par la suite et dans un délai imparti, vous devez soumettre votre déclaration fiscale à l'autorité de manière complète et dûment signée.

Vous trouvez, ci-dessous, une liste de documents à préparer.

Pour l'établissement de la déclaration d'impôt, **Swiss Tax Services** est à disposition. Pour l'éventuel contentieux aussi.

Situation personnelle en 2016	Déductions 2016
Nom et Prénom :	<input type="checkbox"/> attestations des dettes et intérêts passifs
Changeement dans la situation personnelle en 2016	<input type="checkbox"/> déplacements professionnels de l'époux
☞ mariage - séparation divorce - concubinage	<input type="checkbox"/> repas hors du domicile de l'époux
☞ naissance - décès	<input type="checkbox"/> déplacements professionnels de l'épouse
☞ enfants - garde alternée ☐	<input type="checkbox"/> repas hors du domicile de l'épouse
☞ autorité parentale commune ☐ pensions alimentaires ☐	<input type="checkbox"/> logement hors du domicile - contrat de bail
☞ fin d'apprentissage - début / fin d'activité - retraite	<input type="checkbox"/> attestation des cotisations au 2 ^e (rachat) ou 3 ^e pilier A
Revenus 2016	<input type="checkbox"/> attestation des pensions alimentaires versées
<input type="checkbox"/> copie de la déclaration et/ou du PV de taxation 2015	<input type="checkbox"/> frais de garde effectifs
<input type="checkbox"/> revenu indépendant - bilans et P&P	<input type="checkbox"/> frais de garde de ses propres enfants - taux d'activité
<input type="checkbox"/> revenu agricole (m ² de vignes / nombre têtes de bétail)	<input type="checkbox"/> frais de garde de ses propres enfants - taux d'activité
<input type="checkbox"/> certificat(s) de salaire	<input type="checkbox"/> frais d'internat / famille d'accueil et logement étudiant
<input type="checkbox"/> attestation des allocations familiales	<input type="checkbox"/> aidants bénévoles - attestation à faire signer (à disposition)
<input type="checkbox"/> gain(s) accessoire(s)	<input type="checkbox"/> attestation de la caisse maladie / frais de maladie
<input type="checkbox"/> attestation de rentes et pensions (AMS, AL, PP, SUVA, ...)	<input type="checkbox"/> non pris en charge et frais de handicap
<input type="checkbox"/> attestation assurances perte de gains - chômage	<input type="checkbox"/> quittances prestations bénévoles - dons (e cotisations)
<input type="checkbox"/> attestation des pensions alimentaires reçues	<input type="checkbox"/> frais de formation et / ou de perfectionnement et / ou reconversion
<input type="checkbox"/> attestation des prestations en capital touchées (2 ^e ou 3 ^e pilier)	
<input type="checkbox"/> revenus des locations dimuables (contrats de bail à tranche fixe)	
<input type="checkbox"/> ou valeur locative	
<input type="checkbox"/> factures des frais d'entretien d'immeuble - économie d'énergie - taxes	
<input type="checkbox"/> attestations des rendements des comptes bancaires	
<input type="checkbox"/> et titres - fortune (y c. enfants mineurs) - gains, loterie au 31.12.2016	
	Fortune au 31.12.2016
	<input type="checkbox"/> vente / achat immobilier
	<input type="checkbox"/> héritage / avancement d'honne / donation
	<input type="checkbox"/> attestation assurance-vie (valeur de rachat)
	<input type="checkbox"/> évolution de fortune à justifier entre 2015 et 2016
	<input type="checkbox"/> Y compris les éventuelles prestations en capital

C'est l'heure des impôts...des résidents imposé sur la dépense (forfait fiscal)



Vous êtes résident suisse au forfait fiscal et imposé sur la dépense fixée.

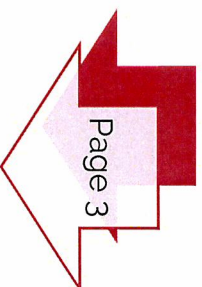
Si le système est connu, il ne s'applique qu'à un groupe de personne bien défini. En dehors de la base imposable elle-même, c'est surtout le calcul de contrôle qu'il convient de remplir correctement, entre autres pour récupérer l'impôt anticipé suisse ou des impôts à la source étranger, suivant la provenance des revenus.

Si cela peut sembler simple, les enjeux ne manquent pas. Les forfaits inférieurs sont réévalués, une nouvelle loi est entrée en vigueur au 01.01.2016 et la question de la résidence fiscale devient de plus en plus sensible, surtout par rapport à certaines administrations étrangères.

Swiss Tax Services SA est en mesure de remplir le formulaire, mais surtout de poser les questions nécessaires pour réduire le coût fiscal, respectivement pour obtenir une base imposable intéressante.

Pour éviter les soucis quotidiens y relatifs, Swiss Tax Services SA vous offre également tout le suivi annuel de la domiciliation fiscale à la représentation devant l'autorité, pour éviter des pénalités (intérêts de retard, etc..) et suivre le calendrier imposé.

C'est l'heure des impôts...des non-résidents imposés sur leur revenu immobilier suisse



Vous n'êtes pas résident en Suisse, mais vous y êtes propriétaire d'immeuble.

La réalité voudrait que l'impôt soit moins important que dans votre pays de résidence. Il peut toutefois s'avérer très élevé.

N'oubliez pas que la situation dans votre pays de résidence fiscal peut avoir un impact direct sur votre fiscalité suisse.

Veillez à déclarer les revenus locatifs obtenus et à faire déduire les frais d'entretien payés dans l'année. **Swiss Tax Services SA** vous met à disposition le tableau ci-joint, qui récapitule les points importants à considérer et les documents à présenter.

Dans tous les cas, votre décision de taxation doit spécialement être vérifiée.

Swiss Tax Services SA est évidemment disponible pour remplir ce formulaire et vous représenter devant l'autorité.

Non résident – une déclaration d'impôt à remplir ?

Année fiscale = année civile = 01.01.2016 au 31.12.2016

Un impôt est dû en Suisse sur la valeur locative (ou sur les locations effectives encasées) au taux de l'ensemble de vos revenus mondiaux. Vos revenus étrangers servent ainsi à déterminer le taux d'imposition suisse.

C'est exactement le même mécanisme pour l'impôt sur la fortune.

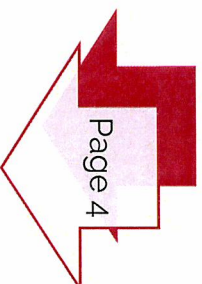
- | | |
|---|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Location de votre bien immobilier ? | Non <input type="checkbox"/> |
| A la saison <input type="checkbox"/> A la semaine <input type="checkbox"/> | meuble ? <input type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Frais d'immeuble en 2016 ? | <input type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dettes en Valais ? | <input type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Revenu hors de Suisse < 350'000.- ? <input type="checkbox"/> < 750'000.- ? <input type="checkbox"/> | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dépenses déductibles: entretien, rénovation, dépenses non déductibles: investissements, transformations et plus-value. | |
| Exemples de déductions: charges PPE (sans consommation), fonds de rénovation, impôt foncier, assurance bâtiment, taxes eau, gaz, orature... sanitaire, cuisine, peinture, isolation, façade, sols, etc. | |

L'analyse est très simple. Et rapide. S'il est répondu OUI à l'une de ces questions, une déclaration fiscale est probablement à remplir. Attention, ce fichier ne peut remplacer un conseil fiscal spécifique ou cas concerné.

Swiss Tax Services SA Pâquis Centrale 10 Tél. +41 41 771 11 16 info@swiss-tax-services.ch
Lolita Terzany 1936 Vevey Post. +41 79 344 15 14 www.swiss-tax-services.ch

Membre de l'Association suisse des experts fiscaux diplômés de l'Etat. Formant des experts fiscaux diplômés et de la Couronne Néuchâtel.

C'est l'heure des impôts...pour les personnes morales de siège en Suisse



La société a son siège en Suisse. Elle y est donc soumise à l'impôt sur le bénéfice et sur le capital.

Selon le principe de détermination, ce sont les comptes commerciaux qui font foi de telle sorte que l'autorité fiscale doit d'abord se baser sur la comptabilité présentée, pour autant qu'elle corresponde au droit commercial en vigueur.

Il faut rappeler que – contrairement à la déclaration d'impôt – les états comptables sont à considérer comme un titre au sens du droit pénal. Il convient donc de veiller à les établir correctement.

Cela dit, des bases légales permettent à l'autorité fiscale de les modifier, respectivement d'effectuer des reprises pour augmenter le résultat imposable (voire diminuer les pertes reportables). C'est à ce niveau que **Swiss Tax Services SA** peut particulièrement amener une plus value.

C'est quand même l'heure des impôts...pour les personnes morales de siège à l'étranger



La société n'a pas son siège en Suisse. A priori, elle n'y est donc pas soumise à l'impôt sur le bénéfice et le capital.

Se pose alors la question d'un éventuel établissement stable (succursale ou autre). Avec la modification fondamentale de la fiscalité internationale, les enjeux peuvent être majeurs, surtout lors de relations entre sociétés d'un groupe.

Si la société n'est pas amenée à remplir une déclaration fiscale suisse, **Swiss Tax Services SA** peut par contre la renseigner sur des questions relatives à des transactions internationales, respectivement sur l'utilisation ou non, des conventions de double imposition.